

Commission Territoriale Restreinte d'organisation des Compétitions

PS/LC - 114/2023

Procès verbal COC RESTREINTE 2023/2024 n°1

REUNION DU 16 OCTOBRE 2023

Réunion effectuée par voie informatique. Participants: C.MAHE - D.ROSAENZ SICARD - F.CHAMARE - A.MOREAU - T. COLAS - P.SIONNEAU

Anomalies constatées sur la journée du 16-17 septembre 2023

Les clubs pénalisables sont inscrits en gras/souligné

Compétition	Club Recevant	Club Visiteur	Motif	référence	SANCTION ENCOURUE	SANCTION APPLIQUEE
CONCLUSION NON SAISIE (délai 30 jours =17/08)						
HMPL	AMBRIERES*<u>MAYENNE</u>	ASPTT NANTES	Rappel le 25/08, saisie le 28/08	Règlements fédéraux (art 93) et territoriaux (art 4.1)	Pénalité financière (40€)	Avertissement

Anomalies constatées sur la journée du 23-24 septembre 2023

Les clubs pénalisables sont inscrits en gras/souligné

Compétition	Club Recevant	Club Visiteur	Motif	référence	SANCTION ENCOURUE	SANCTION APPLIQUEE
Anomalies FDME						
D1FPL	SEC OLONNE*<u>TALMONT</u>	AUTHION	Officielle 6285076201386 (SEC OLONNE) hors convention	règlements fédéraux: art 98.6.1	Pénalité financière (15€ ²)	Avertissement
HMPL	AL CHATEAUBRIANT	AMBRIERES*<u>MAYENNE</u>	Licencié 6253013100851 (AS AMBRIERES) non validé dans la convention (validation le 25)	règlements fédéraux: art 109.3.4	Pénalité sportive et financière (50€)	Avertissement sportif / pénalité financière minorée (20€)
D1FPL	SAUMUR DOUE	LA ROCHE VHB 4	Licenciée 6285001200945 (LA ROCHE VHB) Joueur et Officiel non unique	règlements fédéraux: art 98.6.2 et 98,2	Pénalité financière (15€ ²)	Avertissement
CONCLUSION NON SAISIE (délai 30 jours =24/08)						
U17MPL	ECV*<u>ECVF</u>	US MAYENNE*HUISSERIE	rappel le 25/08, saisie le 28/08	Règlements fédéraux (art 93) et territoriaux (art 4.1)	Pénalité financière (20€)	Avertissement
EXCFPL	HBAC STE PAZANNE	GDE PRESQU'ILE	rappel le 25/08, saisie le 28/08	Règlements fédéraux (art 93) et territoriaux (art 4.1)	Pénalité financière (40€)	Avertissement
U16FPL	LA ROCHE VHB	NEPTUNES DE NANTES	rappel le 25/08, saisie le 27/08	Règlements fédéraux (art 93) et territoriaux (art 4.1)	Pénalité financière (40€)	Avertissement
U15MPL	LA ROCHE VHB	ASB REZE	rappel le 25/08, saisie le 27/08			
EXCMPL	LA ROCHE VHB	CHABOSSIÈRE HB	rappel le 25/08, saisie le 27/08			
Matches non joués						
PNFPL	AL CHATEAUBRIANT	PONT DE CE*<u>ANGERSLM</u>	forfait des Ponts de cé déclaré sam. 23/09/2023 05:34	Règlements Fédéraux: art 104.2 / Règlements territoriaux: art 7	Pénalité sportive et financière (210€)	Pénalité sportive et financière (210€)

- Le club souligné est le club sanctionnable

² tarif fédéral départemental

³ club déjà averti

Pierre SIONNEAU

Président COC